

CONSEIL DEPARTEMENTAL: « Ingénierie et territoires 04 »

Mission: accroître ses relations avec les communes

Une agence technique départementale est née suite à la tenue de son assemblée générale constitutive. Créée à l'initiative du conseil départemental, et baptisée Ingénierie et Territoires 04 (IT 04), l'établissement public administratif a pour but d'aider les élus des petites communes et des communautés de communes qui ne disposent pas des outils et compétences nécessaires, en leur apportant au travers de son savoir-faire un appui technique et administratif sous forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, sur toutes les questions concernant notamment l'eau potable, la voirie, la recherche de financements, le montage de projet européens. « Suite aux réformes successives, aux trans-

ferts de compétences, les communes ont perdu leurs interlocuteurs en terme de conseil en ingénierie publique », explique le président d'IT 04, Pierre Pourcin, « c'est en même temps un moyen de valoriser le fonctionnement et les compétences des services du conseil départemental ».

0,45 euro par habitant

Composée de techniciens, IT 04 a pour objectif de « renforcer la proximité des services départementaux auprès des collectivités locales », en fonctionnant grâce à la mutualisation de services déjà existants au sein du conseil départemental. Elle compte déjà 102 adhérents. Le service va du simple conseil au suivi de la mission

complète, « avec une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'assainissement, la voirie, l'urbanisme, l'énergie mais aussi du numérique, des archives, du tourisme ou des diagnostics territoriaux ». Côté tarifs, l'accès aux services généraux, aux conseils simples et aux marchés publics est facturé 0,15 euro par habitant, tout comme l'accès aux services "Eau" et "Voirie et aménagement". Au total, ce sont 0,45 euro par habitant que les communes adhérentes devront déboursier pour

accéder à la totalité des services d'IT 04.

Bernard AIGROT